



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Comment favoriser l'autoconsommation des énergies renouvelables

Le 28 mai 2013

Dans le cadre de sa participation au débat sur la transition énergétique, Nicolas Milko, président du nouveau fournisseur d'électricité renouvelable Planète OUI, suggère la possibilité de réformer le mécanisme d'obligation d'achat et de l'élargir aux nouveaux opérateurs d'électricité en basant l'intervention des nouveaux opérateurs sur le soutien aux énergies renouvelables issue du principe d'autoconsommation.

Dans le cadre de ce rapport, l'objectif de la suggestion du fournisseur Planète OUI est de mettre en place un mécanisme durable répondant aux intérêts et objectifs de l'État tout en faisant converger les obligations des nouveaux opérateurs issues de la nouvelle organisation du marché de l'électricité, avec les dispositions liées au développement des énergies renouvelables issues du débat autour de la transition énergétique.

Etat des lieux du mécanisme actuel de l'obligation d'achat et du financement de la CSPE.

Le mécanisme de financement de la CSPE par les français et une partie des professionnels n'est pas suffisant pour soutenir la politique de développement des énergies renouvelables malgré les augmentations constantes de ces derniers mois. La volonté d'élargir la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français a provoqué un décalage entre l'évolution des charges de service public et celle du niveau de la CSPE, résultant depuis 2009 en la création d'une « dette » portée par EDF : EDF honore ses obligations d'achat, mais n'est pas intégralement compensée. Cette « dette » est estimée fin 2012 à plus de 4 Mds€. La compensation d'EDF résulte du remboursement par l'état de la différence entre le prix de rachat du MWh d'électricité renouvelable et le prix volatil de marché du MWh électrique.

L'évolution des prix de marché de l'électricité, qui servent de base à la compensation des surcoûts supportés dans le cadre des obligations d'achats ne permettent pas d'établir une politique de compensation stable dans le temps. La supposée diminution des charges totales (et donc de la contribution unitaire) engendrée par la volatilité des prix du MWh n'est établie que sur la base d'une augmentation constante du prix du MWh alors que la politique de réduction de la consommation d'électricité associée au développement des énergies renouvelables aurait pour effet à minima la stagnation de ce même prix. Il n'existe donc aucune garantie à l'échéance 2020 que l'Etat bénéficie du système de compensation basé sur la hausse des prix de marché.

Dans le domaine des énergies renouvelable, la politique de développement de la part du photovoltaïque dans le mix énergétique français est confronté à des conflits d'intérêts : l'abus de position dominante de EDF ENR, les pratiques discriminatoires constatées par les acteurs du secteur des installations photovoltaïques et le phénomène engendré par la création des files d'attente autour du moratoire souligne la nécessité d'élargir le nombre des acteurs soumis à l'obligation d'achat sur le réseau de ERDF.

L'augmentation du prix d'achat des énergies renouvelables engendre le développement de sources de production basées uniquement sur la rentabilité financière (comme les centrales photovoltaïques) et non sur des besoins énergétiques réels issus d'une stratégie globale d'aménagement du territoire.

Les tarifs de l'électricité pour les particuliers doivent augmenter de 30% dans les 5 prochaines années selon la commission de régulation de l'énergie (CRE). Les changements aléatoires des tarifs de rachats de l'électricité photovoltaïque ont découragé tous ceux qui souhaitaient participer à l'évolution énergétique que représenterait le projet de transition énergétique.

Sur la base de ce constat qui présente un contexte défavorable au développement des énergies renouvelables, un découragement des particuliers et l'impasse d'une politique toujours plus spéculative, Planète OUI propose un changement fondamental de la politique de rachat de l'électricité renouvelable en basant ce rachat sur la base de l'auto consommation des sources de production renouvelable et sur les surplus issus de cette consommation.

Proposition de réforme de l'obligation d'achat

Nous proposons de mettre en parallèle du système actuel un nouveau système d'obligation d'achat pour les nouveaux fournisseurs d'électricité :

Pour toute installation démarrante un contrat de rachat au 1er janvier 2014, nous proposons qu'une nouvelle obligation d'achat soit effective pour le rachat des surplus de production et un soutien financier à la hauteur de l'autoconsommation dans le cadre d'installations développées et couvrant jusqu'à deux fois la consommation identifiée d'un point de livraison l'année précédente.

Dans ce contexte nous proposons que la contribution de l'État associée au rachat de la production de l'installation soit appliquée en totalité aux surplus de production et en partie aux volumes d'autoconsommations après déduction du coût de la consommation basé sur les prix de vente de l'électricité comprenant l'énergie le transport et les taxes. Nous proposons que cette contribution soit doublée avec une intervention deux fois moins longue afin de permettre une rentabilité plus rapide pour ceux qui opterait pour cette solution.

Nous proposons que les nouveaux fournisseurs qui en feraient la demande, puissent être soumis à la nouvelle obligation d'achat. Afin d'éviter toute distorsion de concurrence et favoriser la transparence des compensations prises en charge par l'Etat, nous proposons de fixer par décret le prix de la part prise en charge par les fournisseurs à 42 €/MWh, dans le cadre de cette nouvelle obligation.

Cette proposition vient compléter le mécanisme de capacité de la Loi NOME qui a pour objet d'inciter les nouveaux opérateurs à investir dans les sources de productions. En introduisant un prix identique de 42 €/MWh pour la part d'achat d'électricité renouvelable prise en charge par l'opérateur, le système favoriserait autant le développement de production renouvelable que le développement de sources de production de pointes.

**Avantages de la méthode**

Ce mécanisme de prise en charge des surplus de production et partiellement du soutien financier de l'auto consommation par l'État permettent de réduire l'assiette prise en charge par la CSPE contrairement à une prise en charge totale de la production.

La mise en place d'un système complémentaire au système actuel identifie et valorise l'action des nouveaux opérateurs qui agiraient dans ce contexte sans pour autant remettre en cause le système actuel, et donc le remboursement de la dette EDF.

L'augmentation des prix de l'électricité favorise l'auto-consommation et diminue l'action de l'État sur les subventions.

Les acteurs de l'installation auront la possibilité d'une alternative au système « EDF » avec une présentation plus attractive et plus cohérente avec la logique de développement des énergies renouvelables en France.

**Schéma de mise en application**

Prix de rachat moyen à 280 € du MWh, pour 2 MWh/an, dont 1 MWh en auto consommation, coût du MWh constant, augmentation de l'électricité nulle

A 8 ans

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Consommation 1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh
Surplus de production	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh	1MWh				
CSPE	344 €	344 €	344 €	344 €	344 €	344 €	344 €	344 €	3 104 €			
TAXES	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €
CONSO TRANSPORT	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €
OPERATEUR	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €	42 €
Prix de rachat du MWh (hors consommation)	344 €	474 €	344 €	474 €	344 €	474 €	344 €	474 €	0 €	42 €	0 €	42 €
									3 440 €	0 €	42 €	0 €
CSPE	217 €	210 €	205 €	210 €	205 €	207 €	203 €	205 €	3 324 €	0 €	0 €	0 €
OA	63 €	70 €	75 €	70 €	75 €	73 €	77 €	75 €	1 156 €	0 €	0 €	0 €
Prix de rachat du MWh	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	4 480 €	0 €	0 €	0 €
Consommation réseau	-130 €	-130 €	-130 €	-130 €	-130 €	-130 €	-130 €	-130 €	-1 040 €	0 €	0 €	0 €
									3 440 €	0 €	0 €	0 €

légende :  : Prise en charge par la CSPE  
 : Prise en charge par l'opérateur  
 : Prise en charge par le client

Nicolas MILKO  
Président directeur général de Planète OUI